



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

Webinaire d'information sur les programmes de financement de la recherche pour la période 2023-2025

stemcellnetwork.ca
info@stemcellnetwork.ca

 [Stem-Cell-Network](#)
 [Réseau de cellules
souches](#)

Box 511, 501 Smyth Road
Ottawa, ON K1H 8L6

À propos du Réseau de cellules souches

Le RCS est un organisme pancanadien à but non lucratif qui soutient **trois principaux objectifs** :

- la recherche sur les cellules souches et la médecine régénératrice;
- la formation de la prochaine génération de travailleurs hautement qualifiés;
- la mobilisation et le transfert des connaissances issues de la recherche sur les cellules souches et la médecine régénératrice.

Éléments clés de la réussite du RCS

*Propulser
l'excellence*

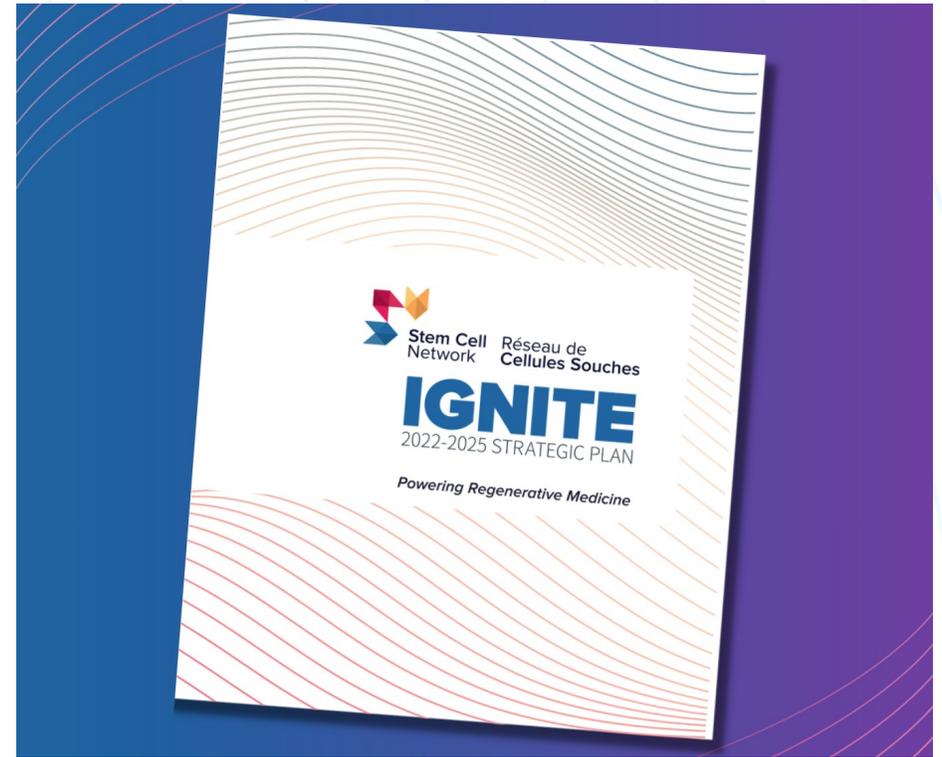


*Soutenir
l'impact de la
recherche*

Nouvelle ère, nouveau mandat

Au cours des quelque 20 dernières années, le RCS a renforcé la capacité de recherche sur les cellules souches au Canada et s'est forgé une réputation internationale exceptionnelle.

En avril 2022, le RCS a lancé son **nouveau plan stratégique triennal, ALLUMER**, marquant de ce fait le début d'un nouveau chapitre passionnant pour le réseau.



Notre vision

Propulser la création de thérapies et de technologies qui permettront de sauver des vies grâce à la recherche en médecine régénératrice, pour le bien de tous et de toutes.

Notre mandat

Être un chef de file national en recherche voué à faire accélérer le développement de la médecine régénératrice et son application au profit du Canada.

Nos valeurs

Cinq valeurs organisationnelles constituent les pierres angulaires de notre travail et de celui de l'ensemble de la communauté du RCS :

- L'excellence et l'innovation avant tout
- L'apprentissage et l'amélioration continus
- L'intégrité dans nos recherches et notre engagement envers une pratique éthique
- L'équité, la diversité et l'inclusion
- Un environnement qui favorise la collaboration

Le RCS en chiffres, de 2001 à 2022

- ▶ 139 M\$ d'investissements directs dans la recherche, la formation et la sensibilisation
- ▶ 148 M\$ en partenariats de recherche
- ▶ 225 et + projets de recherche translationnelle soutenus
- ▶ 231 groupes de recherche financés
- ▶ 5 000 stagiaires et travailleurs hautement qualifiés formés
- ▶ 27 essais cliniques financés
- ▶ 23 entreprises biotechnologiques en médecine régénératrice catalysées

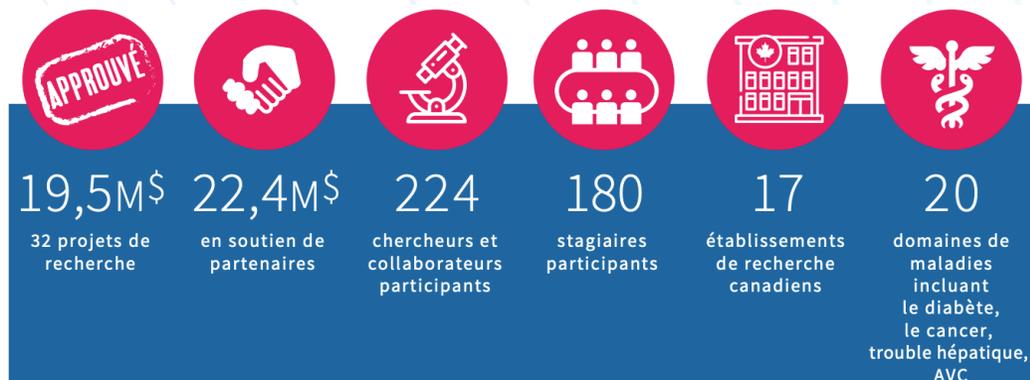
Financement de la recherche, 1^{er} cycle, 2022-2025

Le 12 mai 2022, le RCS a annoncé un financement de **19,5 M\$** pour 32 projets de recherche et essais cliniques en médecine régénératrice auxquels participeront plus de 400 chercheurs, cliniciens et stagiaires de partout au Canada.

Cet investissement est la plus importante injection de fonds réalisée par le RCS au cours de ses 20 années d'existence.

Il convient de noter que 59 % des projets financés par le RCS sont dirigés par des femmes et que 12 projets sont dirigés par des chercheurs en **début de carrière**. Au total, les projets s'attaquent à 20 domaines pathologiques différents.

Résultats du 1^{er} cycle des concours de financement (2022-2025)



Le RCS est heureux de soutenir la recherche dans le domaine des cellules souches et de la médecine régénératrice menée au Canada. Le 1^{er} cycle de subventions pour la période 2022-2025 a été octroyé par l'intermédiaire de six programmes: les Subventions de démarrage pour chercheurs en début de carrière, les Subventions de soutien aux projets à fort impact, les Subventions de soutien aux essais cliniques le programme Applications et Société, les Subventions de soutien aux partenariats biotechnologiques et le programme Horizon.

La répartition régionale de ces projets s'établit comme suit : Ontario, 17 projets; Colombie-Britannique, 7 projets; Québec, 6 projets; provinces des Prairies, 2 projets.

Pour consulter la liste complète des résultats des concours de financement du RCS, suivez ce lien :

<https://stemcellnetwork.ca/fr/recherche/resultats-des-concours-de-recherche/>

Définir la médecine régénératrice

La médecine régénératrice est la discipline médicale qui met au point des méthodes de régénération, de réparation ou de remplacement de cellules, d'organes ou de tissus endommagés ou malades. La médecine régénératrice englobe la génération et l'utilisation de cellules souches thérapeutiques, l'ingénierie tissulaire et la production d'organes artificiels.

Source : Nature.com (<https://www.nature.com/subjects/regenerative-medicine>)

Les projets se rapportant au cancer doivent être de nature régénératrice et/ou s'appuyer sur les cellules souches pour résoudre le problème évoqué.

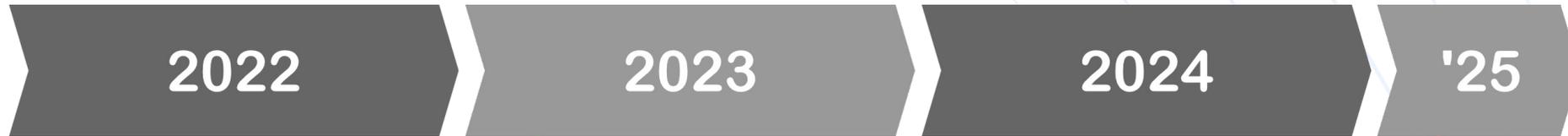
Projets admissibles

Pour faire l'objet d'un financement du RCS, les projets de médecine régénératrice doivent être centrés sur un ou plusieurs des sujets suivants :

- l'élaboration et la mise à l'essai d'une approche thérapeutique de nature régénératrice, y compris d'une thérapie cellulaire et/ou génique;
- l'étude du rôle et de la fonction des cellules souches dans un tissu ou une maladie;
- l'utilisation de cellules souches comme éléments nécessaires à la génération de types de cellules fonctionnelles;
- l'étude d'une petite molécule ou d'un produit biologique dont l'effet thérapeutique agit sur les cellules souches endogènes ou en dépend;
- l'étude des possibilités ou des enjeux liés aux questions éthiques, juridiques et sociales (QEJS) que posent la recherche sur la médecine régénératrice ou son application.

Toutes les demandes présentées dans le cadre des concours de financement du RCS seront traitées comme de nouvelles demandes. Si un projet a été soumis dans le cadre d'un précédent cycle de financement du RCS, il appartient au demandeur de résoudre tout problème soulevé antérieurement par les pairs examinateurs. Les pairs examinateurs n'auront pas accès aux commentaires préalablement faits par des pairs examinateurs concernant une version antérieure d'une demande.

Programmes du 2^e cycle

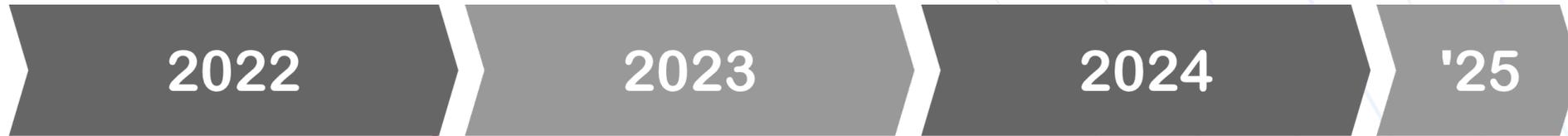


- Subventions de soutien aux projets à fort impact
- Subventions de soutien aux projets à fort impact : filière des QEJS
- Subventions de soutien à l'accélération de la transposition clinique
- Subventions de soutien des essais cliniques
- Subventions de soutien aux partenariats biotechnologiques

Début des projets
du 1^{er} cycle :
1^{er} avril 2023

Fin des projets de
22 mois :
31 janvier 2025

Calendrier du 2^e cycle des concours



1, Lancement des LI :
1^{er} sept. 2022

2, Date limite des LI :
22 sept. 2022

3, Début des
demandes complètes :
27 sept. 2022

4, Date limite des demandes
complètes : **1^{er} déc. 2022**
*17 h, HE

Jan-Mars 2023 :
Examen international par les pairs
Évaluation du CGR
Approbation du conseil

- Examen international par les pairs – Évaluation de l'excellence scientifique et commerciale.
- Comité de gestion de la recherche – Évaluation de l'adéquation stratégique avec le mandat du RCS.
- Le conseil d'administration du RCS s'appuie sur les recommandations du CGR pour rendre sa décision finale de financement.

Demande de financement du RCS :



- Documents de référence disponibles sur les sites Web de Proposal Central et du RCS :
 - Instructions relatives à la LI.
 - Instructions propres à chaque programme.
 - Lignes directrices propres à chaque programme.
- Le demandeur principal et les codemandeurs doivent être inscrits en tant qu'utilisateurs sur ProposalCentral.
- Le signataire autorisé et le responsable financier désignés de votre établissement doivent être inscrits sur ProposalCentral et vous devez leur donner accès à votre demande.
- Seuls les chercheurs recevant un financement du RCS doivent figurer sur la liste des chercheurs principaux et des cochercheurs.
- L'affiliation institutionnelle de chaque chercheur doit correspondre à l'établissement qui recevra le financement pour le projet.

Service à la clientèle de ProposalCentral : 800-875-2562 (sans frais) ou pcsupport@altum.com.

Critères communs

- Les projets doivent être axés **sur la MR** et être susceptibles de pouvoir progresser le long de la **voie translationnelle**.
- Les demandes doivent énoncer **les objectifs, les jalons et les éléments livrables des projets**.
- Les projets doivent comprendre une description des meilleures pratiques et mesures qui seront adoptées pour garantir des **résultats solides, impartiaux et reproductibles**, y compris en ce qui a trait à l'intégration des considérations de sexe et de genre dans la recherche, s'il y a lieu. Des **stratégies d'atténuation des risques** sont également requises.
- Les projets doivent comprendre une description des considérations **d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)** prises en compte pour le projet au regard du recrutement et de la composition de l'équipe, de la formation du personnel et des méthodologies scientifiques employées.
- Les **plans de mobilisation des connaissances et de formation** doivent être clairement précisés dans les propositions de projets.
- Inclure des **partenariats avec des entités extérieures au gouvernement fédéral** qui fournissent des contributions en nature ou financières. Les partenariats ainsi que les sources de contribution (en nature ou financière) supplémentaires entraîneront un meilleur classement de la demande lors de son évaluation. **Des lettres d'appui sont requises**.
- Un demandeur ne peut être chercheur principal que pour **une seule lettre d'intention (LI) et demande de subvention par programme**.
- Les chercheurs désirant obtenir une subvention du RCS doivent être basés dans un établissement admissible aux programmes des trois organismes subventionnaires fédéraux et doivent être eux-mêmes **admissibles à obtenir des fonds des trois organismes**.

Formation exigée

Les chercheurs principaux et les cochercheurs devront démontrer qu'ils ont suivi la formation suivante :

1. Sécurité de la recherche :

- Les demandeurs doivent avoir assisté en personne à la Journée de la recherche du 20 juillet 2022 du RCS; OU
- S'être familiarisés avec le portail Protégez votre recherche et avoir suivi les formations suivantes et obtenu les attestations associées :
 - Introduction à la sécurité de la recherche
 - Introduction au double usage dans les sciences de la vie
 - Menaces internes et externes

2. Le sexe et le genre en recherche :

- Avoir suivi les trois cours composant les Modules de formation en ligne des IRSC et avoir obtenu les attestations associées : Intégrer la notion du sexe et du genre dans la recherche en santé

Toutes les attestations doivent être téléversées avec la demande.

Subventions de soutien aux projets à fort impact

250 k\$
sur 22 mois

Projets à fort impact – jusqu’à 250 k\$/durée 22 mois

- **Les projets pouvant être financés par ce programme peuvent impliquer la réalisation d’expériences de type «démonstration d’un principe» liées à la mise au point de thérapies géniques et/ou cellulaires, à l’élaboration de nouveaux modèles ainsi qu’à la réalisation d’études d’expression génique et d’études épigénétiques visant à améliorer la compréhension du comportement des cellules souches et des cellules progénitrices dans un contexte pathologique particulier.**
- **Les dossiers des projets doivent décrire clairement le cheminement que suivra la recherche translationnelle pour passer du «laboratoire au chevet du patient» et identifier le rôle que jouera la recherche proposée dans ce cheminement.**
- Les projets doivent amorcer des avenues de recherche ou développer une propriété intellectuelle (PI) aboutissant à des activités translationnelles ou commerciales au Canada.
- Les subventions peuvent servir à soutenir les travaux d’un laboratoire individuel.
- Les projets doivent faire appel à des collaborateurs extérieurs à l’établissement du chercheur principal afin d’accroître l’impact du RCS et de la recherche.
- Les données préliminaires à l’appui sont une composante importante de toutes les demandes soumises dans le cadre du Programme de subventions de soutien aux projets à fort impact

Projets à fort impact : filière des QEJS – jusqu'à 200 k\$/durée 22 mois

- **Soutenir l'application des connaissances dans le domaine de la médecine régénératrice.**
- **Les projets peuvent porter sur des problèmes ou enjeux sociaux, économiques, technologiques, réglementaires, éthiques ou associés aux patients qui doivent être résolus pour soutenir le développement des connaissances en MR et l'avancement du domaine au Canada et dans le monde.**
- Les projets peuvent aboutir à des produits autres que les produits traditionnels de la recherche universitaire, y compris à des documents numériques, éducatifs ou culturels.
- Les plans de projets doivent détailler comment la recherche sera pertinente pour les récepteurs et utilisés par eux (p. ex. les utilisateurs du domaine des politiques publiques ou de la réglementation, des groupes de patients, des parties prenantes universitaires, les médias, le grand public, etc.). Des lettres d'appui de récepteurs démontrant leur intérêt pour les résultats de la recherche doivent être fournies.
- Les subventions peuvent servir à soutenir les travaux d'un laboratoire individuel.
- Remarque : la création et le maintien d'une base de données ne doivent pas représenter un élément majeur des activités financées par cette subvention.

Accélération de la transposition clinique – jusqu'à 600 k\$/durée 22 mois

- **Soutenir les projets de recherche multidisciplinaires qui portent sur des technologies liées aux cellules souches ou des thérapies cellulaires dont le stade de l'essai clinique devrait être atteint dans un délai de cinq ans;** les projets de recherche fondamentale ne sont pas admissibles à ce financement.
- Les projets peuvent inclure des activités de recherche translationnelle (y compris sur les questions éthiques, juridiques et sociales [QEJS]) liées à un essai clinique en cours qui permettront aux essais de passer à la prochaine phase d'activité
- Les projets peuvent porter sur des tests précliniques et de toxicité, sur la mise au point et la mise à échelle de technologies, sur les exigences de fabrication, sur des recherches de validation, sur des expériences de démonstration d'un principe utilisant de petits et de grands modèles animaux ainsi que des cellules novatrices, sur des composés/médicaments ou sur des approches novatrices en matière de greffe
- Jusqu'à 20 % du budget du projet pourra être affecté au soutien méthodologique de la conception d'une étude clinique et des résultats anticipés; à la collecte et à la gestion des données; au contrôle et à la protection des données; à la préparation des documents réglementaires; à des examens systématiques précliniques et cliniques; à une analyse économique préliminaire; à l'élaboration d'un protocole; à la consultation des patients et à l'élaboration de stratégies visant à appuyer la conception de l'étude clinique

Subventions de soutien des essais cliniques

 750 k\$ sur 22 mois

Essais cliniques – jusqu’à 750 k\$/durée 22 mois

- **Soutenir les essais cliniques de phase initiale qui portent sur des thérapies ou des technologies qui seront pertinentes pour la médecine régénératrice et mises à la disposition des patients canadiens.**
- Les essais doivent utiliser une approche collaborative axée sur l’équipe, et les essais de phase II doivent se dérouler sur plus d’un site.
- **Le RCS subventionnera à hauteur maximale de 40 % les coûts de réalisation d’un essai clinique.**
- Les projets financés doivent comprendre un plan d’étude et un protocole clinique solides.
- Les propositions d’essais doivent également fournir un plan d’engagement avec les patients et une analyse en matière d’économie de la santé qui démontrent la nécessité et la viabilité du remboursement.
- **Les approbations du CER et du CTA doivent être reçues avant le financement.**
- **Les essais cliniques financés par ce programme DOIVENT être enregistrés sur [ClinicalTrials.gov](https://clinicaltrials.gov).** (après la notification de la subvention, mais avant de commencer le recrutement des patients).

Subventions de soutien des essais cliniques

750 k\$
sur 22 mois

Essais cliniques – jusqu’à 750 k\$/ durée 22 mois

- Les fonds peuvent servir à compenser les coûts de fabrication d’un produit cellulaire qui sera offert aux patients. **Une lettre d’appui d’un fabricant de cellules est exigée.**
- Les demandes doivent décrire les stratégies d’atténuation des risques qui seront mises en œuvre pour surmonter les défis qui pourraient compromettre la réalisation des essais cliniques (p. ex. concernant le recrutement des patients, la fabrication, la mobilisation des partenaires et des récepteurs).
- Pour les essais multicentriques, un plan de formation doit être en place pour toutes les personnes qui participeront à l’essai et qui offriront le produit aux patients et assureront le suivi des résultats.
- Le commanditaire d’un essai clinique financé par le RCS doit normalement être un établissement universitaire ou clinique. Toutefois, si un essai est parrainé par une PME, **une lettre de la PME précisant ses mesures d’atténuation des risques sera exigée au moment de la présentation du dossier complet de demande de subvention.**

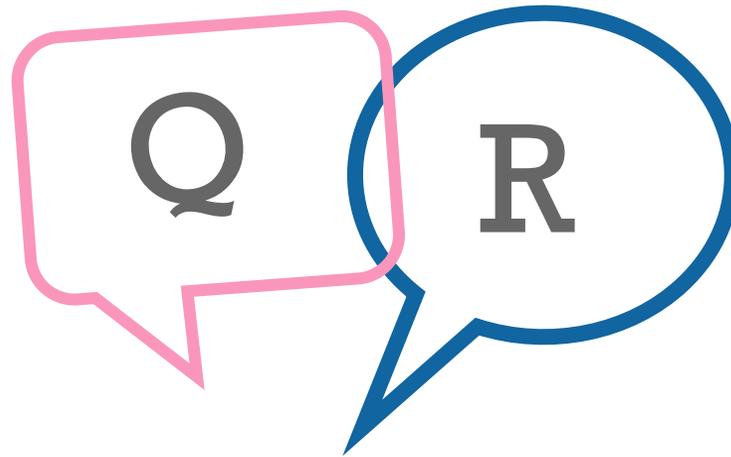
Subventions de soutien aux partenariats biotechnologiques



Soutien aux partenariats biotechnologiques – jusqu'à 400 k\$/durée 22 mois

- **Soutien des partenariats entre des chercheurs en MR et des sociétés canadiennes émergentes qui œuvrent dans le domaine de la MR.**
- **Soutien des projets qui s'inscrivent dans le domaine de la médecine régénératrice, qui sont novateurs et distincts au regard de la concurrence et qui visent à résoudre une question ou une impasse translationnelle qui permettra à une technologie ou à une thérapie de passer au stade de l'application clinique ou de la commercialisation dans un intervalle de cinq ans.**
- Le projet doit être dirigé par un chercheur universitaire d'un établissement canadien et avoir comme partenaire pour le projet **une PME canadienne œuvrant dans le domaine.**
- Le projet doit être axé sur l'avancement d'une innovation canadienne de pertinence mondiale dans le domaine de la médecine régénératrice.
- Le dossier du projet doit fournir un plan de développement ainsi qu'une étude de commercialisation qui décrivent clairement une voie de commercialisation, les facteurs de différenciation concurrentielle et les éléments livrables créateurs de valeur.
- Note : Une partie des fonds accordés pourra être utilisée pour couvrir les coûts liés à la présentation de demandes de PI ou à la conclusion d'accords de licence (jusqu'à 60 k\$ pour 2 demandes au plus de PI ou activités d'obtention de licence).

Questions et réponses



Soyez des nôtres aux Réunions Till & McCulloch 2022!



RÉUNIONS
TMM
Till & McCulloch
MEETINGS

tillandmcculloch.ca

VANCOUVER
3 AU 5 OCTOBRE 2022

Les Réunions Till & McCulloch organisées par le Réseau de cellules souches auront lieu du **3 au 5 octobre 2022** à l'hôtel Hyatt Regency de Vancouver, C.-B.



RÉUNIONS

TMM

Till & McCulloch
MEETINGS

Merci!